ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation transitoire de solidarité

Question écrite n° 126578

Texte de la question

M. Dominique Tian attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le rapport que la Cour des comptes vient de rendre sur les revenus de remplacement versés aux seniors sans emploi ; elle s'y penche sur la question de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), dont l'existence a été plusieurs fois remise en question, notamment au moment de la construction du RSA ; cependant, les conséquences importantes qu'aurait son intégration dans le RSA en font un sujet complexe et difficile. Afin d'examiner la situation, un rapport du Gouvernement au Parlement a été prévu par la loi du 1er décembre 2008, à remettre un an après le vote de la loi, mais n'a jamais été déposé. En août 2011, M. Philippe Daubresse, dans son rapport d'août 2011 sur l'amélioration du RSA, indiquait son souhait de voir cette question présentée sous tous ses aspects au Parlement en fin d'année 2011, afin de se conformer à la loi et de tracer les perspectives de réforme pour la prochaine législature. Il lui demande donc quand ce rapport pourra être rendu.

Données clés

Auteur : M. Dominique Tian
Circonscription : Bouches-du-Rhône (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 126578
Rubrique : Chômage : indemnisation
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 818
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)